

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf

Le 14 décembre

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL

Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Convention de portage financier avec l'EPFL – Acquisition terrains Domaine de Camieta

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le résultat des négociations relatives au projet d'acquisition des terrains du domaine de Camieta, à savoir :

Cette acquisition est nécessaire à la Commune pour permettre la mise en place d'une opération d'urbanisme et d'aménagement.

- Acquisition des biens : 4 500 000 €
(dont 2 ha rétrocédés à la F.O.L pour 1 500 00 € au terme de la première année du portage de l'opération) L'EPFL Pays Basque a établi plusieurs simulations de portage de l'opération sur 4, 6 et 8 ans.

Après avis favorable de la Commission des Finances du 4 décembre 2009, il convient aujourd'hui de finaliser les termes de la convention de portage en retenant l'option de portage de l'opération sur 4 ans in fine avec paiement des charges financières en 4^{ème} année et une possibilité de renouveler la convention pour 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pour portage financier avec l'EPFL.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :